

## Conseil de la Vie Universitaire Lundi 28 juin 2018

### Ordre du jour :

1. Informations du Président et des Vice-Présidentes
2. Approbation du projet de compte-rendu de la réunion du Conseil de la Vie Universitaire qui s'est tenue le 28 mai 2018
3. Bilan des actions sociales UL – CROUS 2017/2018
4. Présentation – débats : Activités Physiques, Sportives et Compétitives à l'Université de Lorraine
5. Evolution du statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau
  - Présentation
  - Complément d'aménagement dans le statut Régimes Spéciaux d'Etudes (vote)
6. FSDIE : 3<sup>ème</sup> tranche 2018 de Subventions aux Associations et Organisations Etudiantes (vote)
7. Comité SAPIN : 2<sup>ème</sup> répartition 2018 de Soutien aux Associations Périphériques et Initiatives (vote)
8. Evolution tarifaire de l'Espace Bernard Marie Koltès et de l'Université du Temps Libre pour l'année 2018-2019 (vote)
9. Convention cadre entre l'Université de Lorraine et le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (vote)

## 1. Informations du Président

Le Président revient sur la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

- Reversement de cette contribution vers les établissements de 41 € par étudiant inscrit, pour la santé : 6€ versée au SUMPPS, pour le FSDIE : 16 € avec une demande d'élargissement du périmètre du FSDIE.
- Le SUMPPS rappelle les difficultés qu'il rencontre car la CVEC doit être une taxe et non un droit d'entrée
- Le Président attend la circulaire pour connaître réellement l'utilisation des fonds et le pilotage de la CVEC

### Infos VP CVU - Infos VPE

La VP CVU revient sur le CA du 16 juin : le point 25 relatif au schéma directeur de la vie étudiante en Lorraine a été adopté sauf 2 abstentions.

Le Festival Sciences en Lumière s'est déroulé du 5 au 12/6, il y a eu 4800 spectateurs, 836 élèves se sont déplacés au planétarium et 120 films étaient en compétition sur le thème « tous explorateurs ! ». Ce festival est organisé par le CNRS en lien avec l'UL.

L'Espace BMK a accueilli plusieurs manifestations : Ecoles de Passages, E.P.A.C.E.S. et Petrol.  
Une nouvelle directrice du BMK est arrivée : Madame Lee Fou Messica.

#### **Concernant la vie des personnels :**

La cérémonie des départs en retraites a été organisée le 22 juin 2018 à l'espace BMK avec la remise d'un cadeau et des informations pour permettre aux retraités de garder un lien avec l'UL : éméritat, UTL, sport...

L'accueil des nouveaux personnels aura lieu le 4 septembre 2018 au CLSH. Cela concerne les personnels arrivés entre le 2/9/2017 et le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Le matin leur sera présentée la vie institutionnelle et l'après-midi se déroulera sous forme de stand présentant la vie des campus (loisirs, sport, culture).

La 21<sup>e</sup> édition du prix du roman et de la BD Cezam est organisée : les personnels souhaitant y participer doivent lire au moins 3 des 10 romans ou BD. Les romans et BD sont disponibles dans les BU FST, CLSH et Saulcy. Une grille de notation est à remplir.

#### **Concernant la rentrée des étudiants :**

Au Saulcy et au Technopôle se déroulera la manifestation Etudiants dans ma ville avec la mobilisation des associations étudiants. Les programmes sont en cours d'impression.

A Bridoux : les composantes et les associations étudiantes accueilleront les nouveaux étudiants.

Au CLSH et au Campus Carnot : l'accueil des nouveaux étudiants aura lieu le 10 et 11 septembre puis en octobre.

Au Campus Aiguillettes, le 13 septembre une journée de découverte du campus sera organisée, un concert aura lieu en fin de journée.

A Brabois : les composantes et les associations étudiantes accueilleront les nouveaux étudiants.

Les autres sites : les composantes et les associations étudiantes accueilleront les nouveaux étudiants.

En fil rouge, des ambassadeurs circuleront sur les campus pour partager leurs expériences (# Partage ton expérience à l'UL)

## 2. Approbation du compte-rendu du Conseil de la Vie Universitaire du 28 mai 2018

**2 procurations**

**Vote : unanimité**

## 3. Bilan des actions sociales UL – CROUS 2017/2018

Le **CASE** est piloté par la DFOIP et la VP CVU, ils traitent des demandes d'exonération des droits d'inscriptions et des demandes d'aides exceptionnelles. Les réunions ont lieu a minima 2 fois par mois entre le 1<sup>er</sup> octobre et la fin juin.

Le dossier doit être déposé par l'étudiant auprès de sa scolarité qui le transmet au CASE.

Nombre de demandes pour 2017/2018 :

- 308 à Metz
- 380 à Nancy
- 20 à Longwy
- 6 à Epinal
- 4 à Saint Dié
- 4 à Thionville

Sur les 72 étudiants qui avaient déjà demandé une exonération, seule 19 demandes ont été accordées. C'est en Master qu'il y a le plus de demandes, cela est lié à l'accueil des étudiants étrangers et c'est dans le collégium Sciences et Technologie qu'il y a le plus de demandes.

Le montant potentiel des exonérations en formation initiale pour 2017/2018 est de 108.634 € pour 374 étudiants.

Les aides du CASE viennent en complémentarité des aides du CROUS : 169 demandes, 141 accordées pour un montant de 75.000 €. Les résultats des étudiants sont pris en compte par le CASE pour l'attribution des aides.

Il est rappelé que la Caisse d'Épargne donne une aide de 15.000 € par an pour la santé et le mérite des étudiants, cette aide permet de financer une partie des aides exceptionnelles.

Depuis ces deux, trois dernières années, une nouvelle problématique est apparue avec beaucoup d'étudiants qui sont parents.

**Les aides spécifiques du CROUS** sont accordées aux étudiants qui sont en formation initiale et qui ont moins de 35 ans.

**Une allocation annuelle** pour être versée pour des difficultés pérennes, celle-ci est versée comme une bourse (ASAA : même barème que la bourse). Cette allocation annuelle ne peut pas être cumulée avec une bourse sur critères sociaux. En revanche, elle est cumulable avec une aide à la mobilité internationale, une aide ponctuelle et une aide au mérite.

**Une aide ponctuelle (ASAP)** peut aussi être versée. Cette aide ponctuelle répond au constat d'une situation sociale grave lorsqu'une allocation annuelle ne peut être attribuée en cours d'année universitaire. Ces situations, de par leur gravité, nécessitent qu'une aide ponctuelle soit apportée pour permettre à l'étudiant de poursuivre ses études. Ces situations sont attestées par une évaluation sociale. Cette aide ponctuelle est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale, une aide au mérite.

Il est rappelé que 94 % du budget du CROUS vient du budget de l'Etat.

La répartition des aides du CROUS est la suivante :

- 53 % ASAA
- 29 % ASAP
- 13% ASAP Plénier

Pour l'ASAA, une commission se réunit mensuellement de septembre à janvier. L'obtention d'une ASAA confère les mêmes droits qu'une bourse (exonération des frais d'inscription, statut de boursier).

Pour l'ASAP :

- Une commission locale se réunit une fois tous les 15 jours et attribue un montant maximum de 800 € par demande
- Une commission plénière se réunit et peut attribuer un montant maximum de 3.338 € par demande

Il existe également une possibilité d'obtenir des aides en urgence entre 2 réunions des commissions, les aides peuvent être versées en numéraire, prendre la forme d'un rechargement de carte izly, d'un virement sur un compte ou interne ou encore un ticket service (utilisé sur Nancy en projet pilote).

#### **Bilan pour 2017/2018 :**

Aides ponctuelles : 2325 bénéficiaires pour un montant de 963.103 €

Aides plénières : 304 bénéficiaires pour un montant de 345.290 €

Les aides plénières sont versées aux étudiants dont le cursus ne leur permet plus de percevoir une bourse, aux étudiants qui sont en rupture ou en indépendance mais qui perçoivent une bourse ou aux étudiants se trouvant dans des situations exceptionnelles.

Les aides d'urgence représentent 126.767 € soit l'équivalent de 29.366 repas à fin avril

## **4. Présentation – débats : Activités Physiques, Sportives et Compétitives à l'Université de Lorraine**

L'objectif est de :

- Faire reconnaître l'engagement des étudiants
- Inciter à faire du sport
- Encourager l'engagement sportif

Le Président de l'ASUL précise que cette association accompagne les étudiants dans la compétition. Il faut permettre l'entraînement et la participation des étudiants aux compétitions universitaires (niveau académique Nancy-Metz, championnats de France universitaires, championnats d'Europe universitaires et Championnats du monde universitaires).

Le Président de l'ASUL rappelle que l'association sportive de l'UL est une association Loi de 1901 affiliée à la Fédération sportive universitaire. Le comité directeur est composé à parité de 16 personnels et de 16 étudiants soit 32 membres dont le Président de l'UL est membre de droit.

2580 étudiants sont licenciés en 2017/2018

22 bureaux des sports sont recensés

Budget : environ 120.000 €

Subvention UL : 20.000 €

Cotisation : 30 €

Charges principales : déplacement à hauteur de 50.000 € et les forfaits licence à hauteur de 55.000 €.

## 5. Evolution du statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau

Il existait 2 statuts pour les sportifs de haut niveau : le statut ESHN et le statut ESUL. Ce dernier statut ne permettait que peu d'aménagements (choix de groupe de TD ou TP).

L'idée a été d'aller vers un statut unique suivant 2 listes : la liste 1 concerne les étudiants sportifs de haut niveau de droit, ceux inscrits sur listes ministérielles et la liste 2 qui concerne les étudiants sportifs de haut niveau du fait de leurs performances sportives.

L'idée portée par cette uniformisation du statut est d'accompagner le sportif avant qu'il ne soit sur la plus haute marche plutôt que de l'accompagner une fois qu'il a obtenu ses médailles. Cela doit constituer un réel attrait pour l'étudiant lorsqu'il choisira l'UL.

**Vote : unanimité**

## 6. FSDIE : 3<sup>ème</sup> tranche 2018 de Subventions aux Associations et Organisations Etudiantes

La VP CVU rappelle que le Comité FSDIE fait une proposition au CVU qui fait une proposition au CA qui prend la décision. Elle rappelle en conséquence, qu'il convient de ne pas divulguer les montants avant le vote du CA.

**Vote : unanimité**

## 7. Comité SAPIN : 2<sup>ème</sup> répartition 2018 de Soutien aux Associations Périphériques et Initiatives

**Vote : unanimité**

## 8. Evolution tarifaire de l'Espace Bernard Marie Koltès et de l'Université du Temps Libre pour l'année 2018-2019

**Vote : unanimité**

## 9. Convention cadre entre l'Université de Lorraine et le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle

Vos élus interrogent la VP CVU sur la possibilité de faire une telle convention avec les autres départements de Lorraine et notamment celui de la Moselle. La VP CVU répond que le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est un partenaire historique de l'UL et qu'il sera envisageable à l'avenir de contracter avec les autres départements si ces derniers démontrent un intérêt.

**Vote : unanimité**